

Initiatives ministérielles

pas des téléphones comme ceux qu'on a à la maison. Ce sont des appareils de radiocommunication. Les ondes radio sont différentes des transmissions téléphoniques entre maisons ou entre maison et bureau. Ce ne sont pas des téléphones ordinaires. Leurs transmissions peuvent être interceptées au moyen de récepteurs. D'après moi, ceux qui, dans la population canadienne, ne savent pas que ces transmissions peuvent être interceptées ont dû passer les dernières années sur Mars. Mais s'il se trouve des Canadiens qui ne sont pas au courant, tout le monde, à commencer par le ministre, devrait leur faire comprendre ces risques et les amener à agir en conséquence.

En ce moment même, la technologie des téléphones cellulaires progresse. En passant de l'analogique au numérisé, il sera de plus en plus difficile d'intercepter les conversations. Pourtant, nous nous précipitons pour prendre des décisions et modifier le Code criminel inutilement. Lorsque la technologie pour prévenir l'interception sera disponible, nous nous en servirons pour régler le problème. Quoi qu'on fasse, les gens vont continuer d'utiliser le téléphone cellulaire parce qu'il est commode. Le bon sens le veut et nous le savons. D'autres vont continuer d'intercepter leurs communications.

Par rapport à tous les crimes commis au Canada, ce genre de crime ne se classe pas parmi les plus graves. Peut-être que, si ce qui est arrivé au prince de Galles il y a quelques mois était arrivé il y a 500 ans, le coupable se serait fait décapiter. Je dirais que cette époque est révolue et qu'on s'entend généralement pour dire qu'il n'est pas nécessaire, dans les années 90, de recourir à un moyen aussi peu commun pour châtier une infraction assez bénigne en apparence.

Il faut renseigner les Canadiens sur les conséquences de l'emploi qu'ils font de leurs téléphones cellulaires, et non pas emprisonner ceux qui captent leurs conversations.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Parkdale—High Park, la défense nationale; le député de Notre-Dame-de-Grâce, l'économie montréalaise; le député de Hillsborough, les anciens combattants;

la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, le commerce extérieur.

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, comme toujours, je suis privilégié d'avoir l'occasion de prendre la parole au nom des électeurs de ma circonscription, Hamilton—Ouest, pour parler cette fois du projet de loi C-109. Cette mesure législative, présentée par le ministre de la Justice, prévoit des modifications au Code criminel, à la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et à la Loi sur la radiocommunication.

Je sais que mes collègues à la Chambre ont déjà parlé des dispositions relatives à l'écoute électronique, question sur laquelle il semble y avoir consensus. Je veux pendre quelques instants pour parler des aspects de ce projet de loi qui touchent les communications par téléphone cellulaire et la protection de la vie privée, questions qui ont été abordées tout à l'heure par ma collègue de Halifax.

Je tiens d'abord à dire que mes collègues libéraux et moi-même croyons que nous avons besoin d'une meilleure protection de la vie privée dans les communications. Cela ne fait aucun doute. Nous croyons qu'il y a un certain nombre de points à régler, et c'est ce que nous avons tenté de faire, que ce soit à l'étape de la première lecture de ce projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture, à l'étape du rapport et même avant cela, à l'étape de l'étude en comité, où nous avons discuté avec des députés de tous les partis des questions relatives à la protection de la vie privée.

• (1645)

Parlons de notre lutte contre les appels téléphoniques importuns qui ennuiet les personnes âgées et les familles dans nos circonscriptions. Combien de fois avez-vous dû vous lever pour répondre au téléphone pendant le souper? On dirait toujours que ces entreprises de marketing ont bien étudié leur affaire et savent à quel moment vous êtes le plus susceptible d'être chez vous. Évidemment, c'est à l'heure du souper. Vous êtes à table, avec votre famille, en train de déguster votre poulet, vos pommes de terre et votre maïs, et voilà que le téléphone sonne. Qui est-ce? C'est quelqu'un qui veut vous vendre quelque chose ou, ce qui est plus insultant encore, c'est un message électronique qui se déclenche dès que vous répondez.

Il y a aussi les gens d'affaires et les professionnels qui se font souvent interrompre dans leur travail. Ils sont constamment dérangés. Nous devons trouver une façon d'empêcher ces messages importuns envoyés par téléco-